

Belgique-Belgie

PP
1050 Bruxelles

1/7/194

Bureau de dépôt :
Bruxelles X
N° d'agrément : P 801196

Lettre aux habitants

Nouvelles de l'ACQU n° 61 juillet – août – septembre 2009

Publication trimestrielle de l'Association de Comités de Quartier Ucclois (ACQU) asbl – Siège social : av. du Maréchal, 20A, 1180 Uccle
www.acqu.be

Sommaire

- Hommage à Paul ANTOINE 2.
- Lettre à Paul ANTOINE 3.
- Réchauffement climatique et survie de la planète 4.
- Bruxelles face à ses enjeux 7.
- Agenda 21 local de la Commune d'Uccle 10.
- Bruxelles gagnera-t-elle en biodiversité ? 12.
- Défi énergie en Région bruxelloise 16.
- Annonce d'une visite du patrimoine ucclois 16.
- Le Bourdon va s'envoler dans les prochaines années !! 17.
- Annonce d'une excursion : Le Geleytsbeek au fil de l'eau 18.
- Annonce d'une conférence sur la bioversité 18.
- Le bois de Verrewinkel est sur Internet 19.
- Abattage d'arbres au bois de Verrewinkel 19.

Hommage à Paul ANTOINE

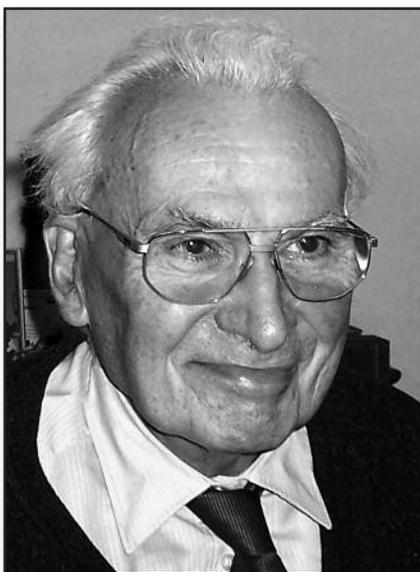
*« A tous les surhommes,
il faut préférer ce
spectacle rare entre
tous : un homme juste,
et juste un homme »*

(Paul CLAUDEL)

Le décès de Paul ANTOINE, le 12 juin 2009 (à l'âge de 83 ans) à la suite d'une pénible maladie, a été pour ceux qui le connaissaient bien, un moment de grande émotion et de profonde tristesse. Personnellement, je connaissais Paul depuis plus de 30 ans. J'ai fait sa connaissance en 1976 et je peux affirmer en toute objectivité que j'ai immédiatement été conquis par ses qualités intellectuelles, morales et son engagement déterminé pour promouvoir une société plus juste, plus humaine et un environnement au service de la qualité de vie de ses habitants.

Pour une personne de 30 ans comme moi à l'époque, désireuse de participer à des réflexions et actions pour un projet de ville libérée des effets destructeurs de la « bruxellisation », faire la connaissance d'un Paul ANTOINE et travailler avec lui fut une chance inespérée, comme celle d'ailleurs de faire partie du groupe de travail chargé de la rédaction du Livre Blanc anti-périphérique (publié en 1978) qui, outre Paul, comprenait des personnalités aussi remarquables que Paul GÉRARD, Franz WOLFF-CAMMAERTS, Louise BECKERS-GILBERT, Jacques NIFFLE, Pierre MALDAGUE.

Paul travaillait sur tous les dossiers de l'ACQU. Il se rendait



continuellement à la Commune, particulièrement au Service de l'urbanisme, pour prendre connaissance du contenu des plans et projets, surtout ceux qui étaient soumis à l'enquête publique.

Rappelons si besoin est, qu'il fut la cheville ouvrière (avec son fils Frédéric) de la création de « Radio 1180 », qui fête cette année ses 30 ans d'existence. Il en fut le président depuis sa création et le contenu des émissions à fortes connotations urbanistiques et environnementales résulte évidemment de ses multiples activités.

Paul a assuré la présidence de l'ACQU durant 15 ans. Précisons encore que l'ACQU a éprouvé le vif besoin de faire de Paul, son Président honoraire (depuis 2007) afin de matérialiser de manière symbolique son rôle primordial, ses multiples engagements et mérites.

Précisons que toutes les informations qu'il accumulait étaient soigneusement codifiées, informatisées et archivées. Un terrible défi pour l'ACQU, aujourd'hui, est évi-

demment de voir comment continuer, ne fût-ce que partiellement, l'œuvre de Paul et la gestion des dossiers.

Un autre trait du caractère de Paul : sa sagesse innée, son calme et son incroyable modestie. Il assumait toutes ces tâches avec efficacité et dans une discrétion totale. On réalise combien cet homme au service de la Société et des citoyens était un être exceptionnel. C'est la raison pour laquelle il m'est souvent arrivé de le comparer à l'abbé PIERRE.

Malgré nos différences philosophiques, je me plais à affirmer que je n'ai jamais eu de dissensions avec Paul ; il n'y a jamais eu entre nous un quelconque différend.

En fait, on se respectait mutuellement et nous cultivions entre nous une amitié profonde, quelque part fort imprégnée d'aspirations utopiques. J'avoue humblement que sa disparition aujourd'hui représente moralement et matériellement un vide difficile à maîtriser, tant Paul par sa nature et son expérience était un prodigieux capital de valeurs et de repères !

Mon cher Paul, même si nous ne dialoguons plus qu'en serrant nos avant-bras, on s'est bien compris jusqu'à la fin, en toute fraternité.

Tu voulais partir rejoindre ton épouse (décédée il y a un peu plus d'un an) ce qui était un rêve parfaitement compréhensible. Mais sache, qu'ici-bas, nous ne t'oublierons jamais car, si l'ACQU est ce qu'elle est, c'est principalement grâce à toi

Bernard JOURET
Président

Lettre à Paul ANTOINE

*grand homme,
grand citoyen,*

*Co-fondateur et président
honoraire de l'Association
de Comités
de Quartier d'Uccle*

*Co-fondateur
et président de Radio 1180*

Monsieur ANTOINE, cher Paul,

Quel homme exceptionnel vous étiez. Grand homme, polyvalent dans le savoir et omniprésent dans le service. Homme de valeur et de valeurs, homme de cœur, de foi, de convictions, de devoir, de fidélité, de courage, de solidarité, de réflexion, de service, d'écoute et de patience. Partisan du respect des gens, des droits et des valeurs ; du prévenir plutôt que guérir. Citoyen du monde, du pays et d'Uccle. Toujours disponible, généreux et dévoué, toujours attentif à la famille, à l'ACQU et à la société.

Modeste, humble et discret au point que la plupart ignoraient ou savaient très peu de vos immenses connaissances professionnelles, techniques et générales, de votre nombreuse famille, de vos éventuels soucis liés à la famille et à la santé. Peu avait filtré de votre tranche horaire quotidienne réservée à vos petits-enfants que vous alliez chercher à l'école, puis accompagniez dans leurs devoirs et leçons, dans le climat affectueux, réconfortant, serein et organisé dont votre épouse avait le secret.

Plusieurs choses vous étaient étrangères : la sensation de faim, la fatigue, la médiocrité, l'idée de supériorité, les prérogatives, l'esprit de revanche, les vacances !

Inlassable, scrupuleux et persévérant, vous avez travaillé durant plus de 30 ans au service de l'ACQU et quasi 30 ans de Radio 1180 (le 30^e anniversaire tombant le 25 juin 2009). Au rythme de 60, 80 heures et plus par semaine depuis près de 20 ans. Car les centaines d'heures que vous passiez avec plusieurs d'entre nous séparément ou aux réunions, ou lors du sacro-saint mardi soir à la Commune, puis de la digestion et répercussion dans les avis, dans les courriers, dans la Lettre aux habitants et à la radio citoyenne, et les centaines d'heures au téléphone (avec tout Uccle et de partout), et celles mises à compenser au pied levé les absents, surchargés ou indisponibles, toutes vous les totalisiez en une somme d'heures de travail immense.

De nouveau, avec la compréhension de votre épouse, autre monument de la grandeur humaine.

Votre droiture, votre respect des gens et des rôles respectifs, votre attachement à l'amélioration des choses ont progressivement fait comprendre aux autorités et aux administrations que l'action citoyenne se faisait dans l'intérêt général, en critique éclairante et positive, en lanceur d'alerte et pour aller dans le bon sens. Par cette influence constante et constructive, jointe à la qualité intrinsèque du personnel communal, Uccle est devenue une des meilleures Communes pour l'accueil des visiteurs, le service au public, la maturation et la bonne tenue des dossiers d'urbanisme et d'environnement.

Davantage que par des discours ou de la théorie, vous montriez et formiez par l'exemple, le travail inlassable, l'écoute perpétuelle, le dialogue, l'apaisement des tensions, l'information et l'éducation permanente, la recherche de solutions, le dévouement durable. Avant la lettre, et pas-à-pas, vous pratiquiez la citoyenneté en éveil, la démocratie participative, le développement durable, en vue de bonnes conditions de vie, d'un monde durable, d'une humanité responsable.

Homme de paix, de réflexion et de service. Votre devise aurait pu être : Continuer à bien faire l'oeuvre entreprise, en allant jusqu'au bout de son engagement et de ses forces.

Si Gandhi est l'apôtre mondial de la non-violence, vous êtes un grand pionnier de la citoyenneté. Corps et âme au bénéfice de l'humanité. Peut-être, malgré votre modestie qui esquivaient les honneurs, existera-t-il un jour une Palme ou un Prix ANTOINE de la citoyenneté !

Un défunt, c'est une bibliothèque qui part; dans votre cas, c'est vrai au propre et au figuré; mais c'est également un arbre d'amour qui s'en va. Après avoir donné des fruits dans votre famille et chez les citoyens.

Profond merci pour tout et bon voyage. Que votre exemple reste vivace et se multiplie dans le monde.

André ROBE.

*Ancien administrateur de l'ACQU,
ancien président du GUTIB,
citoyen du monde.*

Réchauffement climatique et survie de la planète De Kyôto à Copenhague

Un peu d'histoire

- En 1992, se tenait le premier Sommet de la Terre à Rio de Janeiro, sous l'égide des Nations Unies : les chefs d'Etat et de gouvernement qui y assistaient déclaraient avoir pris conscience de l'ampleur planétaire des défis environnementaux et de l'urgence qu'il y avait à entreprendre des actions coordonnées pour les relever. Pour la première fois, la solidarité et l'interdépendance des nations du monde à cet égard étaient reconnues au plus haut niveau politique. Une convention-cadre sur les changements climatiques était signée.
- En 2002, les mêmes acteurs se réunissaient à Kyôto (Japon) pour tenter d'aboutir à un accord global sur les objectifs à atteindre : cela s'est traduit par le protocole de Kyôto, entré en vigueur en 2005 et qui visait à réduire les émissions de gaz à effet de serre (G.E.S.) de 5,2% d'ici à 2012.
- En décembre prochain, le sommet de Copenhague est appelé à prendre des décisions cruciales qui engageront l'ensemble des pays dits industrialisés, émergents et en voie de développement à mettre en œuvre un programme global à long terme de lutte contre le réchauffement climatique. Pourquoi y a-t-il désormais urgence ? Parce qu'entre-temps ont été publiés deux rapports scientifiques au retentissement mondial : d'une part, celui du GIEC (Groupe intergouvernemental d'experts sur l'évolution du climat) et d'autre part, celui de Nicholas STERN (Royaume-Uni), économiste et ancien vice-président de la Banque Mondiale, publié en 2006.
- Le GIEC est une sorte de forum mondial regroupant quelque 2.500 experts venus du monde entier, qui ont abouti par étapes et par consensus à une série d'hypothèses aussi importantes que préoccupantes, et désormais communément admises. La première, c'est que **c'est l'activité humaine qui est principalement responsable des changements constatés et à venir au niveau du climat et de notre environnement**. Par ailleurs, si rien n'est entrepris pour ralentir et inverser l'évolution en cours, on peut s'attendre d'ici 2100 aux conséquences suivantes : hausse moyenne des températures de 2° à 6°C, fonte des glaces aux calottes polaires et sur les plus importantes chaînes montagneuses, élévation du niveau des mers entre 10 et 90 centimètres avec inondation subséquente d'un grand nombre de zones côtières et salinisation des terres cultivables. (Quand on sait que depuis la plus haute antiquité, ce sont les zones côtières qui ont permis le développement des civilisations et des économies les plus prospères dans l'histoire de l'humanité, on mesure l'ampleur de la menace). Accélération du processus de désertification qui soustrait chaque année des centaines de milliers d'hectares à l'ensemble des terres cultivables de la planète.
- Le rapport STERN, commandité par le gouvernement britannique mais qui jouit lui aussi d'une audience internationale, s'est attaché à chiffrer le coût économique des effets du changement climatique et le rapport entre les bénéfices d'une action visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre (G.E.S.) et le coût de l'absence d'action. Il en conclut que les bénéfices d'une telle action dépassent considérablement le coût d'une absence d'action, qui aurait en outre des effets irréversibles sur l'environnement.
- Par ailleurs, deux personnalités de premier plan ont apporté une contribution essentielle à la prise de conscience collective des menaces qui pèsent sur nous : Al GORE, ancien vice-président américain devenu défenseur de première ligne de notre environnement, par sa participation au remarquable documentaire de Davis GUGGENHEIM «Une vérité qui dérange» (2006), projeté dans nos salles et aussi disponible en DVD, et Yann ARTHUS-BERTRAND, notamment par son superbe film «Home», diffusé tout récemment à l'échelle planétaire via un grand nombre de chaînes de télévision publiques, et disponible en DVD.

Les enjeux de Copenhague

Que va-t-il se passer en décembre à Copenhague, toujours sous l'égide des Nations Unies ? Une vaste et difficile négociation entre les plus gros pollueurs – souvent les plus riches – et les autres pays, soit « émergents » (Chine, Inde, Brésil), soit « en voie de développement », pour aboutir à des compromis, tant en termes de réduction globale de la pollution en gaz à effet de serre (par exemple, moins 20% d'émissions de CO₂ d'ici à 2020, comme s'y est engagée l'Union européenne) qu'en termes de répartition de quotas (c'est-à-dire de droits à polluer accordés à chaque pays). Les pays émergents ou en voie de développement refusent de consentir les mêmes efforts que les pays riches pour des raisons historiques (ce sont

les pays industrialisés qui ont commencé par s'enrichir, au prix de pollutions massives chez eux et ailleurs dans le monde) et économiques : ils ne veulent pas entraver le développement de leurs économies, actuellement basées sur des processus industriels et des sources d'énergie très polluants (charbon, fioul) et se retrouver pénalisés à la fois sur le plan financier (coût élevé de la reconversion à des énergies et des technologies moins ou peu polluantes) et sur le plan technologique (obligation d'acquiescer les nouvelles technologies dans les pays industrialisés, à un coût jugé prohibitif, d'où nouvelle dépendance). Les responsables des Nations Unies espèrent quant à eux que des réponses seront apportées à quatre questions-clés :

- 1° Dans quelle mesure les pays industrialisés sont-ils prêts à réduire leurs émissions de gaz à effet de serre ?
- 2° Dans quelle mesure la Chine et l'Inde y sont-elles prêtes ?
- 3° Comment financer l'aide dont auront besoin les pays en voie de développement pour réduire leurs émissions et s'adapter aux impacts du changement climatique ?
- 4° Comment gérer ce financement ?

Des acteurs majeurs peuvent changer la donne : la Russie s'est ralliée à l'Union européenne pour réduire ses émissions de CO2 de 20% d'ici 2020 ; alors que, sous la présidence de George BUSH, les Etats-Unis refusaient d'admettre le rôle joué par l'activité humaine dans le réchauffement climatique, depuis l'arrivée au pouvoir de Barack OBAMA, ce rôle a été reconnu et un objectif de réduction globale des émissions fixé d'ici à 2020. A ce jour, on ignore quelle sera l'attitude de la Chine, de l'Inde ou du Brésil à l'ouverture de la négociation. Dans son numéro daté du 7 août, le journal Le Monde titre « L'Inde veut devenir un

géant de l'énergie solaire » et « La Chine est saisie par la fièvre des énergies renouvelables », mais indique par ailleurs que l'Inde veut à tout prix éviter un engagement chiffré de réduction de ses émissions de gaz à effet de serre et que la Chine refuse pareillement de plafonner ses émissions. Une chose paraît avérée : ça va chauffer à Copenhague...

Que pouvons-nous faire ?

A un niveau plus terre-à-terre, que pouvons-nous faire, collectivement et individuellement, face à des perspectives aussi angoissantes ? Tout d'abord, **changer nos mentalités**. Depuis la fin de la seconde guerre mondiale, nous avons été conditionnés à vivre dans un système économique basé sur une croissance illimitée, reposant elle-même sur des ressources considérées comme inépuisables, et donc sur leur gaspillage. Cela a engendré des sociétés consuméristes, où l'élévation constante du niveau de vie et des rémunérations était censée alimenter en continu la croissance économique. Plusieurs « secousses sismiques » nous ont fait déchanter depuis, qu'il s'agisse des chocs pétroliers successifs, de l'épuisement désormais avéré et inexorable de ressources finies, ou de la crise que nous vivons actuellement, et qui a ébranlé en profondeur la planète financière, avant d'affecter notre mode de vie. Il nous faut désormais choisir entre changer nos habitudes ou assister à notre propre déclin.

Pour nous aider à changer, commençons par réfléchir profondément à deux idées apparemment simples :

- la première est la proposition « penser globalement et agir localement » : c'est déjà ce que nous essayons de faire au niveau des associations de protection et de défense de l'environnement. **Mais il incombe à chacun d'entre nous d'élever suffisamment son niveau d'in-**

formation et de conscience pour décider de changer son mode de vie — et le faire

- la seconde est la formule-choc de Yann ARTHUS-BERTRAND dans son film « Home » : « Il est trop tard pour être pessimiste ».

Ensuite, pousser nos mandataires politiques au niveau communal à mettre rapidement en œuvre des initiatives d'intérêt public et transformer les discours et déclarations d'intention en enjeu politique. Ainsi Uccle a lancé l'Agenda 21, dont l'élaboration est suivie par l'ACQU.

Et allons visiter une exposition passionnante consacrée à ce thème d'une actualité brûlante, intitulée « **C'est notre Terre 2, objectif Copenhague** », qui s'est ouverte à Bruxelles le 10 septembre 2009 sur le site de Tour et Taxis et fermera ses portes en janvier 2010. Pour de plus amples renseignements, consulter le site de l'exposition www.expo-terra.be

Agir, soit, mais comment ?

Qu'est-ce que **chacun** d'entre nous peut déjà faire **dès maintenant**, au niveau de son quotidien ? Beaucoup plus qu'il ou elle ne pense. Quelques exemples :

- Remplacer dès que possible toutes les lampes à incandescence – qui se caractérisent par une énorme déperdition d'énergie – par des lampes économiques, certes plus chères à l'achat, mais à la durée de vie très supérieure et qui ne consomment qu'une fraction de l'énergie requise par les ampoules classiques (lesquelles seront toutes retirées du commerce d'ici 2012, en vertu d'une directive européenne, donc d'application dans chacun des 27 Etats membres de l'Union européenne)
- Avant de prendre sa voiture par pur réflexe acquis, se demander si l'on ne peut pas y arriver tout aussi bien en utilisant les transports en commun ou le vélo – moyennant un réaménagement de son emploi du temps

- Lors du remplacement d'appareils électro-ménagers, privilégier ceux qui consomment le moins d'eau et d'énergie (des labels spécifiques nous y aident)
- Lors du remplacement d'une installation de chauffage ou d'un chauffe-eau, faire étudier les systèmes fonctionnant à l'énergie renouvelable, pour l'installation desquels la Région accorde des primes intéressantes. Il en va de même lorsqu'on améliore l'isolation thermique d'une habitation, sans même parler d'une construction nouvelle. Ainsi, il existe déjà un exemple de maison dite « passive » à la Montagne Saint-Job. On peut présumer que le maître d'œuvre n'a pas opté pour ce type d'habitation par pur idéalisme et sans tenir compte du coût...
- A coût égal ou comparable, privilégier l'électricité dite « verte », c'est-à-dire produite à partir d'une source non polluante (aujourd'hui, toutes les multinationales impliquées dans la prospection de nouveaux gisements d'énergies traditionnelles s'évertuent à nous persuader de leur conversion aux énergies propres...)

Faut-il encore préciser que chacune de ces décisions – possibles et à notre portée –, outre qu'elle contribue concrètement à la réduction de nos émissions globales de CO₂, est source d'économies substantielles pour notre budget ? *

Tout ceci nous amène au *développement durable*, un concept plus vaste que celui du seul réchauffement climatique. Mais ceci est une autre histoire...

Georges INGBER

* Voir également l'article de Patrick WILLOCX sur les économies d'énergie dans le n° 59 de la *Lettre aux habitants*.

Les bouchons en liège se recyclent : amenez-les nous !

Nous vous invitons à participer au recyclage des bouchons en liège (et pas en plastique !). Ils sont rassemblés par « Le petit liège », une asbl à la fois écologique et sociale. De nombreux centres de récolte existent.

Annuellement, plusieurs centaines de tonnes sont incinérées ou mises en décharge. C'est un énorme gaspillage quand on sait que le liège possède de grandes propriétés en tant qu'isolant thermique et acoustique, qu'un hectare de chênes-liège n'en fournit que 80 à 120 kg tous les dix ans (!) et qu'en outre, à trop les exploiter, des champignons parasites apparaissent qui peuvent faire périr les arbres...

Vous faites donc un acte utile et « citoyen » en récupérant - y compris autour de vous - les bouchons en liège et en les amenant à l'un des points situés à Uccle et dont la liste est reprise ci-dessous. Nous vous en remercions vivement d'avance.

- Magda DUGNOILLE, av. Dr Decroly 37 (déposer dans le tonneau devant la porte).
- Jacques NIFFLE, av. Bel-Air 25 (déposer à côté des sonnettes de l'immeuble).
- Liliane STANER, rue des Moutons 23
Tél : 02.375.00.52.
- Jeanine FAGEL, chemin de la Truite 42 - Tél. : 02.376.26.64.
- Thérèse DUSSART, Vieille rue du Moulin 218
Tél : 02.375.03.03.
- Cécile CHARLES, avenue Wellington 13
Tél. : 02.374.77.97.
- Galerie Bascule (entrée intérieure du GB-Carrefour)

UNE IDÉE DE CADEAU



**Publié en 1992
par notre
association
avec l'accord
de l'éditeur
Gallimard,
ce petit livre
de GIONO a été
illustré pour nous
par Serge CREUZ**

L'écrivain avait offert ce texte à l'humanité. « *Ce que j'ai écrit de plus humain* », disait-il, afin que le plus grand nombre de gens – dont les jeunes – puissent apprécier la valeur éthique du message.

*Disponible
au prix (coûtant) de 2,5 euros
(+ 1,18 euros, si frais d'envoi)
chez Jacques NIFFLE,
avenue Bel-Air 25/5 à Uccle
(tél : 02.344.41.51)*

BRUXELLES FACE A SES ENJEUX ¹

Bruxelles est en effervescence. Il n'est pas certain que ses visiteurs s'en rendent compte mais cette ville, dont l'histoire a toujours été mouvementée, s'interroge aujourd'hui plus que jamais sur son statut, son identité, son futur. Les occasions n'ont pas manqué ces derniers temps. Alors que, en 2008, la Belgique sortait péniblement d'une crise gouvernementale de plus de six mois, Bruxelles s'offrait une bouffée de nostalgie en commémorant le cinquantième de l'« Expo 58 », première exposition universelle de l'après-guerre, symbole de la foi dans le progrès et l'avenir, et événement annonciateur de l'internationalisation de la ville. Créée en 1989 après de longues années de gestation, dans le cadre de la reconfiguration de la Belgique en État fédéral, fruit d'un compromis « à la belge », la Région de Bruxelles-Capitale fête aujourd'hui ses vingt ans et en tire le bilan² en même temps qu'elle se prépare aux combats à venir.

Une ville à la croisée des chemins

Composée de dix-neuf communes, la Région de Bruxelles-Capitale couvre une superficie de près de 162 km² (l'équivalent de Paris *intra muros*) et compte un peu plus de 1 million d'habitants. Une ville donc relativement peu dense (2,5 fois moins que Paris) mais aux contrastes saisissants : selon ce critère, avec un rapport entre les valeurs extrêmes au sein de cet ensemble de 19 communes allant de 1 à 10, mais encore, selon d'autres critères, tels le nombre d'habitants (rapport de 1 à 8) ou l'indice de bien-être (rapport de 1 à 2,2).

Bruxelles, qui se targue d'être « la plus petite ville mondiale »³, en a effectivement tous les attributs.

Elle développe en son sein toute une série d'activités liées à sa fonction de commandement, essentiellement politique, à l'échelle nationale – Bruxelles-Ville est le siège du gouvernement fédéral belge, du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, du gouvernement flamand et de la Communauté française de Belgique –, mais aussi – et peut-être surtout – à l'échelle internationale, notamment du fait de la présence des institutions européennes et de l'OTAN. Ces activités – administrations, services juridiques, *lobbies* en tous genres, réseaux socio-politiques, services de traduction, etc. – drainent vers Bruxelles des travailleurs belges et étrangers hautement qualifiés, ce qui impose tout un équipement *ad hoc* de la ville (en infrastructures de transport, centres de congrès, équipements culturels,...).

Simultanément, Bruxelles attire aussi une immigration populaire qui, souvent dotée de statuts précaires, assure, pour une part, les activités de maintenance et de logistique indispensables au fonctionnement de la ville mondialisée.

Une population jeune et précarisée

Bruxelles est ainsi confrontée à un double défi, à la fois démographique et socio-spatial. Si la Région connaît toujours un solde migratoire intérieur négatif, en raison notamment de l'exode urbain vers les banlieues vertes et cossues, sa population totale a cessé de décliner en 1995 et augmente même chaque année grâce à l'apport des migrations internationales (170 nationalités différentes vivent sur le sol bruxellois) et à l'accroissement

naturel. A Bruxelles aujourd'hui, la moitié de la population, et plus encore chez les jeunes, est étrangère ou d'origine étrangère. Grâce à un taux de natalité élevé, Bruxelles est donc une ville particulièrement jeune et doit se préparer à enregistrer une croissance démographique d'environ 200 000 habitants d'ici 2030.

Mais cette jeunesse grandit pour une bonne part dans la pauvreté. Près de 30 % des enfants naissent dans des familles dont les parents ne disposent d'aucun revenu professionnel et, si 20 % des Bruxellois sont au chômage (contre 11,2% de la population active pour l'ensemble du pays d'après les chiffres de l'Office national de l'emploi pour février 2009), ce taux est de 35 % dans la tranche des moins de 25 ans. La fracture sociale s'observe sur le plan spatial dans la Région de Bruxelles-Capitale, où les populations fragilisées sont concentrées dans le « croissant pauvre » à l'ouest de la ville, mais plus encore dans l'aire métropolitaine (qui compte environ 2,6 millions d'habitants pour plus de 3 000 km² et inclut une grande partie des territoires respectifs du Brabant flamand et du Brabant wallon) : le revenu moyen par habitant équivaut à Bruxelles à 85 % de la moyenne nationale, alors que, dans la périphérie, il se situe à 117 %.

Le fait que l'entité administrative de la Région de Bruxelles-Capitale ne recouvre que très partiellement l'ensemble de l'aire métropolitaine empêche tout mécanisme de solidarité et de redistribution. Il est, en outre, source de graves problèmes de financement pour la Région, qui doit supporter un certain nombre de coûts liés à sa fonction de

capitale nationale et internationale, notamment en matière d'infrastructures de transport, dans la mesure où 60 % des 675 000 emplois y sont occupés par des « navetteurs » (des travailleurs qui habitent en Flandre ou en Wallonie et viennent chaque jour travailler à Bruxelles), mais aussi en termes de sécurité. De ce point de vue, le cadre institutionnel de la Région apparaît donc particulièrement inadapté.

La bipolarité linguistique

L'inadéquation de ce cadre tient aussi à ce qu'il est conçu à partir de la bipolarité francophone/flamande, au cœur du modèle belge, jugée aujourd'hui par beaucoup de Bruxellois comme étant réductrice par rapport à l'évolution sociologique de leur ville et aux enjeux cruciaux auxquels elle doit faire face, en matière d'enseignement et de formation par exemple : ainsi, 25 % des jeunes qui y vivent n'ont pas de diplôme de l'enseignement secondaire, en raison notamment de la concentration dans les communes centrales de Bruxelles des populations précarisées et de la forte dualisation scolaire qui exclut les jeunes issus de ces populations des meilleures écoles et filières.

C'est dire si certaines décisions prises au début du processus de fédéralisation de l'État belge pèsent aujourd'hui très lourd. D'une part, en effet, le territoire de la Région de Bruxelles-Capitale s'est vu strictement circonscrit suite à la fixation, dès 1963, de la « frontière linguistique » entre territoires francophone et néerlandophone et à la création, en 1970, des Régions flamande et wallonne. D'autre part, les institutions bruxelloises, éminemment complexes aux yeux de l'observateur extérieur, ont été largement façonnées avec le souci de protéger la minorité flamande (qui représente à peine 15 % des habitants de la ville,

pour 60 % à l'échelle du pays). Il n'en reste pas moins que remettre en question ce compromis, c'est risquer de déstabiliser tout l'édifice belge, désormais bien fragile et dont Bruxelles – largement francisée, mais seule Région (officiellement) bilingue du pays, représentant de surcroît un « îlot » en territoire flamand – demeure une charnière à la fois institutionnelle et symbolique.

Une mobilisation citoyenne

Depuis les élections législatives du 10 juin 2007, les demandes pressantes des Flamands en faveur d'une nouvelle réforme de l'Etat voire, pour les plus radicaux d'entre eux, d'une scission définitive de la Belgique, n'ont pas disparu ; elles seront peut-être l'occasion de remettre à plat la gestion politique et administrative de Bruxelles, ainsi que son financement inique.

Mais encore faudra-t-il alors tenir compte de la mobilisation citoyenne qui s'est exprimée dès 2003 avec la publication d'un « Manifeste bruxellois »⁴ contestant le clivage bicommunautaire puis, fin 2006, avec le lancement d'un « Appel aux Bruxellois », signé par 10 000 d'entre eux, pour rappeler... leur existence⁵ : leur crainte était en effet que les négociations en vue du lancement d'une nouvelle réforme de l'Etat se fassent, exclusivement entre Flamands et Wallons, sans les habitants de la ville. Dans l'appel de 2006, ils demandent à ce que ces derniers prennent eux-mêmes leur avenir en mains ; en préliminaire à leur plaidoyer, ils précisent d'ailleurs la définition qu'ils donnent au nom de « Bruxellois » : « Nous, habitants de Bruxelles-Capitale, sommes nombreux à être nés ailleurs qu'en Belgique. Nous parlons pour la plupart plus d'une langue et, au sein même de nos familles, plusieurs langues cohabitent fréquemment. A mesure que l'Europe s'y installe, Bruxelles

devient une ville toujours plus internationale et plus complexe, une ville-région de plus en plus différente de la Wallonie et de la Flandre. Cette complexité constitue un défi. Mais il serait absurde d'essayer de l'enfermer dans le carcan bicommunautaire. Bien gérée, cette complexité est une richesse dont nous pouvons être fiers et qu'il nous faut mettre au service du dynamisme de Bruxelles et, par là, des régions voisines et de l'Europe tout entière ».

Plus récemment, les associations et groupes de réflexion à l'origine de ces mouvements⁶ ont également pris l'initiative de constituer une plateforme fédérant les forces vives de la société civile bruxelloise, qu'elles appartiennent aux milieux socio-économiques, culturels ou environnementalistes. A l'automne 2008, cette plateforme a lancé les « Etats généraux de Bruxelles »⁷, dont *La Lettre aux habitants* s'est d'ailleurs fait l'écho à plusieurs reprises (voir notamment l'éditorial de B. JOURET dans le numéro précédent). L'originalité de ce processus, conçu pour s'achever juste avant les élections régionales de juin 2009, a été de mettre en débat seize notes de synthèse scientifiques rédigées par une centaine d'universitaires et traitant d'un certain nombre de constats, de problèmes non résolus et de propositions de réponses politiques concernant Bruxelles⁸. Le principal mérite de ces Etats généraux, auxquels ont pris part un grand nombre de participants, aura sans doute été de créer un espace de débat où, pour la première fois – aussi paradoxal que cela puisse paraître –, néerlandophones et francophones ont pu se rencontrer et dialoguer, chacun dans leur langue. Cette démarche a également contribué de manière inédite à réhabiliter le politique en tant que tel (au sens large de l'intérêt pour les affaires de la

cité) dans cette ville, et ce à l'échelle de la Région bruxelloise, qui était jusque-là considérée comme une entité relativement abstraite, non incarnée. Il n'a toutefois pas pu éviter l'écueil que rencontre de façon récurrente la démocratie participative : les cadres européens ont peu participé aux débats et moins encore, bien évidemment, les Bruxellois défavorisés, immigrés ou d'origine immigrée.

***Bruxelles l'Européenne,
« Deviens ce que tu es » ?***

Les conclusions des Etats généraux, communiquées avant les élections régionales de juin 2009 aux Bruxellois et aux élus des différents niveaux de pouvoir, ont proposé une nouvelle vision de la ville et les moyens de la mettre en oeuvre. Elles n'ont pas manqué d'aborder les sujets cruciaux ayant trait à la gouvernance propre à Bruxelles, comme la répartition des compétences entre la Région bruxelloise et les communes qui la composent (moyennant éventuellement un redécoupage de celles-ci), une révision de la fiscalité régionale ou encore la mise sur pied d'une culture de l'évaluation des politiques publiques.

Dans un contexte où, dans la Belgique fédérale, le centre de gravité du pouvoir politique s'est déplacé vers les Régions et où la Région de Bruxelles-Capitale, avec à peine 10% de la population belge, s'est retrouvée en position de relative faiblesse, on ignore toutefois encore quel sera l'effet à long terme de cette mobilisation citoyenne sur le rapport des forces en présence. La lecture du récent accord de législation donne en tous cas à penser que le nouveau Gouvernement bruxellois a déjà fait sien plusieurs des conclusions des Etats généraux.

L'idée tend en tous cas à s'imposer progressivement dans des

cercles fort divers – des cabinets ministériels aux bureaux de consultance, des administrations aux universités, du monde associatif et culturel aux milieux socio-économiques... – que Bruxelles doit enfin faire valoir tous ses atouts. Alors que les eurosceptiques de tous bords conspuent « l'Europe de Bruxelles », les Bruxellois, par ailleurs encore moins nombreux à afficher cette attitude que les Belges en général, ont parfois tendance, à tort ou à raison, à faire de « Bruxelles l'Européenne »¹ la cause de tous leurs maux : destruction de quartiers entiers, augmentation du coût de la vie, explosion des loyers. Or, il apparaît aujourd'hui que ce n'est peut-être pas si simple. Que l'on songe notamment à la faiblesse structurelle, comparée à d'autres pays comme la France ou les Pays-Bas, de l'action des pouvoirs publics belges et bruxellois dans un certain nombre de secteurs (comme le logement ou l'aménagement du territoire), à la difficulté de « gouverner » une ville-région comprenant dix-neuf communes très différentes les unes des autres et jalouses de leur autonomie, ou encore aux conséquences, à Bruxelles comme ailleurs, de la mondialisation et de l'affaiblissement de l'Etat-providence et de l'Etat nation.

Aujourd'hui, l'important pour Bruxelles semble être dès lors de s'approprier concrètement un projet européen de toute façon « déjà là », et de faire en sorte que l'europanisation de la ville ne profite pas qu'aux promoteurs immobiliers, mais fasse de celle-ci un laboratoire, voire un modèle pour l'Europe.

Michel HUBERT
*Professeur aux Facultés Universitaires
Saint-Louis*

Florence DELMOTTE
Chercheuse qualifiée du FNRS aux FUSL

¹ Ce texte est une version allégée d'un article paru dans le n° 7 (avril 2009), consacré au « Temps des capitales », de la revue « Grande Europe. La revue sur les pays du continent européen », publiée par la Documentation française : <http://www.ladocumentationfrancaise.fr/revues/grandeeurope/dossiers/07/grande-europe-no7.shtml>

² Voir *Bruxelles [dans] 20 ans*, ouvrage réalisé dans le cadre des 20 ans de la Région à l'initiative du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale en collaboration avec l'Agence de développement territorial, Bruxelles, 2009, 500 pages.

³ La formule est de Eric CORIJN, philosophe et sociologue, professeur à la Vrije Universiteit Brussel (VUB), et se réfère à l'importante littérature en géographie et sociologie urbaines sur les villes mondiales et globales (de Peter HALL à Saskia SASSEN, en passant par John FRIEDMANN, Manuel CASTELLS et Peter TAYLOR).

⁴ Voir www.manifestobru.be. Ce premier manifeste a été suivi d'un deuxième, en mai 2007.

⁵ « Nous existons, we bestaan, we exist » (voir texte complet sur www.bruxsel.org).

⁶ Outre Manifesto, il faut citer Aula Magna (www.aula-magna.eu) et BruXselforum (www.bruxsel.org).

⁷ Voir www.etatsgenerauxdebruxelles.be

⁸ Ces seize notes ont été publiées par *Brussels Studies* (www.brusselsstudies.be), revue scientifique électronique pour les recherches sur Bruxelles.

⁹ Nous empruntons l'expression à un ouvrage collectif dédié à l'exploration des différentes dimensions de l'identité de Bruxelles : Bruxelles l'Européenne. Capitale de qui ? Ville de qui ?, *Les Cahiers de La Cambre Architecture*, n° 5, Bruxelles, La Lettre volée, 2006.

L'Agenda 21 local de la Commune d'Uccle



Le Développement durable (DD), concept-phare de cette décennie, massivement utilisé, forcément un peu à tort et à travers, finalement assez mal connu ! Nous essayons de l'approprier à Uccle.

Définition du Développement durable :

Il existe de nombreuses définitions nuancées du DD. Selon la définition du Rapport de BRUNDTLAND (1987), « le DD est un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs. Il comporte deux concepts essentiels :

- le concept de besoins, en particulier les besoins essentiels des personnes démunies qui devraient avoir priorité absolue;
- l'idée des limitations que l'état de nos techniques et de notre organisation sociale impose sur la capacité de l'environnement à répondre aux besoins actuels et à venir. »

Sans entrer trop loin dans les considérations théoriques (voir : *pour en savoir plus), relevons simplement les dangers et atouts principaux de cette approche.

Les dangers :

- la diversité d'interprétation du DD, dont la très réductrice protection de l'environnement
- s'en servir pour continuer « comme avant », en un peu plus « vert »

Les atouts :

- impose la prise en compte des responsabilités et des conséquences de nos actes sur plusieurs plans : sociaux, écono-

miques, environnementaux, Nord-Sud et temporels (générations futures)

- décloisonne ces axes de réflexion.

Parler d'approprier le DD, c'est reconnaître qu'il existe de multiples voies d'accès, qu'il y a toujours moyen de progresser, mais que chaque pas de progression est une réussite.

Il est un fait aussi qu'à l'échelle d'une commune, le DD impliquant tous les domaines (santé, action sociale, travaux, éducation, vie économique, logement...), l'évolution ne peut être uniforme ni constante. La cohérence de la démarche dût-elle en souffrir, c'est le tribut à payer lorsque l'on passe de la théorie au concret...

Ce passage au concret du Développement durable est mis en musique, à l'échelle de notre commune par l'Agenda 21 local.

Qu'est-ce qu'un Agenda 21 ?

Un Agenda 21 est un plan stratégique de développement durable pour le 21^e siècle. Il est local quand il concerne le territoire communal, mais il répond à des enjeux d'ampleur mondiale : penser globalement, agir localement.

L'Agenda 21 local étant par définition un processus évolutif, il est appelé à s'enrichir, au fil du temps, de nouvelles actions durables. Ainsi, un Agenda 21 local est une dynamique sur le long terme qui engage une collectivité et la conduit à la réalisation d'un plan d'actions concrètes dont l'objectif est le développement durable de son territoire.

La Commune d'Uccle, soutenue par la Région bruxelloise, s'est engagée à mettre en place un Agenda 21 local afin de participer aux grands enjeux durables mondiaux. Le lancement de la démarche s'est fait en mai 2008,

notamment via l'entrée en service d'une personne responsable « développement durable ».

Diverses réflexions et actions étaient déjà engagées dans un sens durable à la Commune, aussi l'Agenda 21 peut représenter également un cadre qui permet de « recenser » et de valoriser des initiatives isolées.

La démarche d'élaboration de l'Agenda 21

La production du plan d'actions doit refléter au mieux la phrase célèbre de GANDHI : « La fin, c'est les moyens ». Obtenir un plan d'actions opérationnel tient avant tout à la manière dont on va le concevoir. On ne propose pas aux habitants, à l'administration, aux acteurs de la Commune des actions à intégrer dans leur vie quotidienne. On les conçoit ensemble ! On ne se cantonne pas à une vision sectorisée du développement, on envisage chaque thème selon des angles de vue différents : économique, social, environnemental, ici et ailleurs, aujourd'hui et demain.

1- Diagnostic

Pour appliquer ces principes, la démarche d'élaboration du plan d'actions passe d'abord par un état des lieux de la Commune. Bien prendre conscience d'où l'on se trouve, pour mieux savoir où l'on veut aller... Un « diagnostic » est établi : repérer les points forts, les points faibles, les leviers qui nous aideront, les menaces qui pèsent sur la commune.

Ce travail étant considérable, il a été décidé de se focaliser sur certains thèmes (la transversalité étant de rigueur, beaucoup d'autres sujets sont de toute manière soulevés). Pour lancer la réflexion, le Collège avait proposé six thèmes, suite au premier Forum citoyen (voir plus loin). Quatre ont été retenus :



*Les enfants, c'est l'avenir,
l'espoir du monde solidaire ...*

- Le logement durable : accessibilité au logement pour tous et éco-construction;
- La protection et la valorisation de la Nature par le biais d'une politique de création de plans de gestion des différents types d'espaces verts et de gestion des ressources en eau;
- La maîtrise de la consommation énergétique dans une optique d'économie d'énergie et de lutte contre les changements climatiques;
- La coopération Nord-Sud et le commerce équitable.

Etant donné l'existence du Plan Communal de Mobilité, dont les conclusions sont en cours de réalisation, le thème de la mobilité n'est actuellement pas un thème principal des débats de fond. Cependant, la création d'un conseil consultatif de la mobilité, avec tous les acteurs citoyens et institutionnels nécessaires, est une proposition de l'Agenda 21. Des actions d'encouragement à la mobilité douce sont proposées via le thème « énergie ».

2- Objectifs

Sur base des problématiques dégagées lors de la première étape, il s'agit ensuite de définir les priorités et les objectifs opérationnels.

3- Plan d'actions

Enfin, il faut décliner les actions qui doivent permettre d'atteindre les objectifs fixés. Certaines de ces actions peuvent incomber aux citoyens, d'autres à l'administra-

tion communale, d'autres aux deux. Des recommandations à d'autres institutions peuvent aussi être émises. Il sera important de mettre en place des paramètres d'évaluation, afin d'adapter les actions qui, autrement, seraient peu efficaces.

Les acteurs

La Commune a souhaité mettre en place le processus le plus participatif possible. La diversité des acteurs permet d'envisager chaque question sous plusieurs angles, et l'on s'assure de cette manière du résultat le plus probant possible. Cependant, il n'est pas toujours facile de dégager le temps suffisant pour participer à des ateliers de travail. Il nous a manqué certains représentants, comme ceux du monde des entreprises et de la culture. Mais la mise en œuvre des actions permettra d'amorcer de nouvelles dynamiques et d'associer de nouveaux acteurs.

Tout d'abord, de façon contractuelle, l'Administration communale s'est adjoint les compétences d'un bureau d'études (le Centre d'Études et de Recherches Urbaines - ERU) pour le travail de fond (les études, analyses, comparaisons, et l'animation des réunions).

Par ailleurs, pour enrichir le diagnostic de résultats concrets, la Commune a confié son Bilan Carbone à Factor X et Eco-res qui ont établi les chiffres des émissions de CO₂ par champs d'activités.

Enfin, sur base bénévole, de nombreux acteurs de la société civile ont été contactés. Beaucoup de citoyens ont marqué concrètement leur volonté de faire bouger les choses, en s'inscrivant au Comité 21, cellule de travail d'élaboration de l'Agenda 21. Une quarantaine ont soutenu le rythme des réunions qui ont eu lieu de la mi-2008 à la mi-2009.

Le Plan d'actions Agenda 21 – La suite...

Le travail d'élaboration porte ses fruits, un plan d'actions est proposé. Il sera présenté prochainement au Conseil communal.

Ensuite, il sera diffusé afin que le plus grand nombre puisse en prendre connaissance et s'impliquer dans sa mise en œuvre, soit sur le plan personnel, en profitant d'un mouvement général pour adopter des changements de comportements, soit sur un plan plus engagé, en accompagnant la mise en œuvre d'une action.

Le plan comporte une centaine d'actions, sa réalisation s'échelonnait donc dans le temps. Certaines actions sont déjà en cours de réalisation comme nous l'avons évoqué plus haut, d'autres seront lancées cette année encore. Un suivi de leur évolution est prévu sur le site de la Commune. Des indicateurs sont définis pour évaluer l'impact de chaque action, et au besoin en améliorer l'efficacité.

Lorsqu'une majorité d'actions seront lancées, le processus dynamique permettra de se pencher sur des thèmes non encore abordés et de proposer de nouvelles actions.

Mais, actuellement, la réalisation de toutes les actions à soumettre au Conseil représente un travail considérable et concrétisera un engagement sans précédent de la Commune-administration et de la Commune-citoyenne pour le Développement durable.

Tous les Ucclois sont invités à participer. Il est toujours possible de s'intégrer à la démarche, ne fût-ce qu'en diffusant l'existence de cet effort ou en allant jusqu'à l'accompagnement de la réalisation d'actions.

* pour en savoir plus, à la page www.uccle.be/fr/services-communiaux/environnement/le-developpement-durable-a-uccle-cest-vous

on trouve

- des sites-liens sur le DD et l'Agenda 21
- le détail de la démarche, les PV de réunions

Anne-Claire DEWEZ

Service Environnement
de la Commune d'Uccle

Bruxelles gagnera-t-elle en biodiversité ?

Première et timide apparition du terme « *biodiversité* » dans un accord gouvernemental !

La note, transmise par Bruxelles Nature*, le 22 juin 2009, aux formateurs du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, n'y est sûrement pas étrangère !

Ces dernières semaines, les cris d'alarme n'ont cessé de résonner dans les médias : ce 22 juin, pendant que les associations de défense de l'environnement rencontraient Charles PICQUÉ et son équipe de formateurs, Le Monde titrait « *La France a perdu 10 % de ses oiseaux nicheurs* » ; « *Biodiversité : alerte rouge ... Un rapport alerte sur le rythme d'extinction du vivant de 100 à 1 000 fois plus vite qu'aux temps géologiques anciens* » écrivait La Libre Belgique du 7 juillet alors que le Télé Moustique frappait fort : « *La Wallonie, futur désert* ». Ce dernier article incriminait les pratiques agricoles intensives basées sur le cocktail engrais chimiques-pesticides et constatait : «... *il y a plus d'oiseaux dans le centre de Bruxelles qu'en Hesbaye* », et un peu plus loin « *le deuxième grand danger pour la biodiversité est l'urbanisation et la fragmentation des milieux* », une analyse qui est aussi celle de l'asbl Bruxelles Nature (BN).

La prise de conscience de l'importance de la biodiversité a fait une première apparition dans l'accord gouvernemental en Région bruxelloise : il est grand temps d'agir et de suivre les recommandations fondamentales, reprises dans la note du 22 juin 2009, remise par l'asbl Bruxelles Nature aux formateurs du gouvernement de Bruxelles-Capitale et que vous pouvez lire ci-dessous ...

Note au formateur du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale - 22 juin 2009

La biodiversité forme un réseau complexe d'écosystèmes qui assurent le fonctionnement naturel de la vie sur terre et procure une multitude de services à l'homme. Plus un écosystème est diversifié, plus il est productif et plus il est résistant aux perturbations. Ce dernier aspect montre à quel point sa préservation est importante dans le cadre des changements climatiques et des pollutions que subit la planète.

Si les ressources biologiques représentent un intérêt écologique pour la communauté, la valeur économique de la biodiversité est également de plus en plus mise en avant.

Enfin, la biodiversité est aussi devenue un miroir de nos relations avec les autres espèces vivantes, une vue éthique avec des droits, des devoirs, et une nécessité éducative.

La Belgique doit concrétiser une série d'engagements décidés au niveau européen ou international. Au Sommet de la Terre de Rio (Juin 1992), sous l'égide de l'ONU, ainsi qu'au Sommet Mondial du Développement Durable de 2002 à Johannesburg, tous les pays ont décidé au travers d'une convention mondiale sur la biodiversité, de faire une priorité de la protection et de la restauration de la diversité du vivant, considérée comme une des ressources vitales du développement durable.

Lors du sommet européen de Göteborg en 2001, l'accord sur « Une Europe durable pour un monde meilleur » s'est fixé comme objectif d'enrayer la perte de la biodiversité en Europe d'ici 2010.

Malgré cela, la biodiversité continue de s'appauvrir : en Belgique, 1/3 des espèces vivantes sont menacées de disparition.



Biodiversité : fourmis sur orchidée

Alors que la campagne se mue progressivement en un "désert vert" (monocultures, utilisation intensive de produits phytosanitaires, disparition des haies, réduction des espaces naturels, ...), la ville et sa périphérie recèlent encore une biodiversité inattendue. La région de Bruxelles en est un exemple remarquable : au contraire des idées reçues, elle dispose encore d'un patrimoine naturel riche en espèces animales et végétales. Mais il est grand temps de le protéger !

L'amélioration du cadre de vie nécessite des mesures pour sauvegarder l'environnement naturel et le paysage. Le souci de respecter, puis de restaurer et de promouvoir cette biodiversité partout dans notre ville, dans les espaces aménagés ou non, sur les toits, sur les façades, dans les jardins, doit conditionner tous les aménagements futurs et doit être présent en permanence au cœur des décisions politiques, quelles qu'elles soient. Il doit devenir au niveau régional une priorité et une réalité dépassant le stade des discours. Ceci constitue un devoir pour notre génération par rapport aux générations futures. La préservation de la faune et de la flore ne peut se limiter aux réserves naturelles ou aux forêts d'Amazonie. Elle commence directement sous nos yeux, quelque part sur notre balcon.

20 Propositions concrètes pour une politique générale de préservation de la biodiversité à Bruxelles.

1. Réalisation des maillages vert et bleu prévus par le PRD (Plan régional de Développement).

La conservation et la reconstitution des maillages vert et bleu est une notion fondamentale qui doit se concrétiser dans les textes, les cartes et les faits. La fragmentation exponentielle des zones semi-naturelles et autres espaces verts de fait est la principale cause de l'érosion de la biodiversité dans notre Région et dans le monde. Alors que le principe des maillages vert et bleu est bien posé dans les plans directeurs (priorité 9.4 du PRD. maillage vert et bleu : un outil d'intégration urbaine), nous assistons à la destruction systématique des espaces semi-naturels et des connexions écologiques indispensables à la survie du maillage écologique, car aucune valeur réglementaire n'a été attribuée à la carte d'évaluation biologique de l'IBGE (2001), pourtant reprise dans le PRD et le PRAS (Plan régional d'aménagement du Sol). La lecture du PRAS, en pratique, se fait uniquement par zones, sans tenir compte de la prescription 0.6 de préservation des intérieurs d'îlots, ni de la prescription 0.2 qui permet la réalisation d'espaces verts dans toutes les zones sans restriction, notamment pour la réalisation du maillage vert.

2. Ordonnance Nature. Mise en œuvre et suivi des zones Natura 2000 et des réserves naturelles.

Un projet d'ordonnance relatif à la conservation de la nature est en cours de finalisation, il permettra déjà une certaine protection des ZSC (Zone Spéciale de Conservation) Natura 2000 et des réserves naturelles. Les ZSC Natura 2000 doivent être préservées d'urgence par la concrétisation des plans de gestion, la sensibilisation des autorités communales et des propriétaires,

le respect des objectifs de conservation lors de l'aménagement de ces zones ou lors des projets sur les zones contiguës ou proches. Une cartographie précise du maillage vert et bleu, à valeur normative, devrait se concrétiser également rapidement sur base de cette ordonnance.

3. La carte de valeur biologique de Bruxelles Environnement doit acquérir une valeur réglementaire.

Les Zones noyaux, de développement et de connexions du maillage doivent être respectées dans les aménagements, les plans et les permis pour favoriser ou recréer les connexions indispensables pour la survie du maillage écologique. Les Zones noyaux doivent être protégées par des zones « tampons » ou de lisières écologiques pour qu'elles conservent ou deviennent des réserves de biodiversité.

4. Préservation des intérieurs d'îlots.

Les intérieurs d'îlots représentent une partie très importante (40 %) des zones vertes à Bruxelles et jouent un rôle essentiel dans le maillage vert. Malgré les bonnes dispositions prévues par le PRAS, nous constatons que l'état général de ceux-ci continue à se détériorer. L'emprise du bâti, l'imperméabilisation des sols, la disparition des végétaux et des arbres dans les intérieurs d'îlots constituent la plus grave atteinte portée à la biodiversité et au maillage vert de ces dernières années. La fragmentation, une des premières causes de disparition de la biodiversité, est encore plus à craindre dans une Région citadine où les zones naturelles sont de petite superficie et isolées. BN demande au Gouvernement de prendre des mesures législatives efficaces de protection des intérieurs d'îlots.

5. Maillage bleu.

BN demande une gestion écologique des cours d'eau, des zones humides et des étangs. A cette fin, BN propose d'organiser des « Contrats de ruisseaux » pour les

cours d'eau, en collaboration avec les Communes, les associations et les autres Régions, afin de répondre, à court terme, à la « Directive européenne Cadre Eaux ». Le contrat de ruisseau serait un système similaire aux contrats de rivière, adapté à la situation bruxelloise

6. Gestion écologique différenciée des espaces publics en privilégiant les espèces indigènes.

La gestion écologique et différenciée, pratiquée par Bruxelles Environnement dans les Réserves naturelles régionales, devrait être généralisée pour tous les espaces publics ou para-publics, y compris les parcs, les cimetières, les sentiers ou les bermes des routes. Une gestion différenciée conservant une végétation spontanée et les herbes folles (appelées « mauvaises ») sera favorable à l'avifaune ou à l'entomofaune locale. Le maintien et la gestion par fauchage limité, à l'instar de ce qui se fait sur certaines bermes d'autoroutes, pourrait s'envisager à condition d'informer le public de son utilité.

Le développement des opérations « nature au jardin » est à encourager pour inciter les propriétaires privés à modifier leur comportement et à privilégier la gestion naturelle de leurs parcelles. Des primes, visites, concours peuvent rendre ces opérations plus efficaces pour un plus large public.

Le respect de la réglementation interdisant l'usage des pesticides sur les lieux publics et son élargissement à toutes les zones vertes du PRAS doivent être mis en œuvre impérativement.

7. Abandon des pesticides.

L'usage des pesticides doit être abandonné; ceux-ci sont responsables de la disparition des insectes butineurs et des amphibiens; ils perturbent les métabolismes du vivant.

Bruxelles Nature soutient la position du PAN Belgium (Pesticide Action Network). Ce dernier demande, d'une part, le renforcement des interdictions d'usage des pesticides, une réglementa-



Exemple de biodiversité : massettes au Kawwberg

tion plus sévère de la vente aux particuliers et des mesures de contrôle de la publicité, et insiste, d'autre part, sur la nécessité de sensibiliser la population aux dangers liés à l'usage de ces produits par le biais de campagnes d'information visant tant les gestionnaires publics que les citoyens. En matière agricole, BN recommande une transition vers des cultures biologiques.

8. Plantes exotiques envahissantes (dites invasives).

BN recommande un plan d'action coordonné à l'échelle régionale qui doit combattre l'extension des espèces exotiques envahissantes. Ce plan doit comprendre à la fois des mesures élémentaires de précaution lors des travaux de construction et de terrassement (véritable aubaine pour la dissémination des plantes invasives), des mesures d'information de la population et des mesures d'éradication efficaces.

9. Un aménagement durable du territoire.

Une vision globale de l'aménagement du territoire doit favoriser la rénovation et la réhabilitation de tous les logements et immeubles vides, avant de « consommer » de manière irrationnelle les derniers espaces semi-naturels et les friches, espaces verts de fait pour la flore et la faune sauvages de la Région. La politique actuelle aboutit à une urbanisation excessive, à un gaspillage des sols et à

une perte irréversible de la biodiversité. La conservation des derniers espaces semi-naturels est une condition d'un développement durable de la ville. En cas de nouvelles destructions, un régime de compensation par restauration ou création de nouveaux espaces semi-naturels doit être envisagé pour maintenir l'équilibre du maillage vert.

exemples : projets sur le plateau d'Avijl et le plateau Engeland à Uccle, projets Chaudron/Erasmus, New Bordet et Piste de ski couverte à Anderlecht, ...

10. Elaboration d'une législation en soutien de la conservation et de la gestion des zones vertes du PRAS/PRD.

BN demande la mise en œuvre de moyens légaux devant assurer la protection efficace des zones vertes. Cette législation doit prévoir des sanctions pour tout type d'atteinte (actuellement, seuls les cas les plus flagrants font éventuellement l'objet de poursuites) et surtout des incitants à leur mise en œuvre (incitants fiscaux, aides de la Région pour la gestion,...). Aujourd'hui, seuls les travaux pour lesquels un permis d'urbanisme est obligatoire peuvent faire l'objet de conditions strictes. Par contre, toute autre destruction des valeurs biologiques existantes n'est pas sanctionnée (modification de la végétation, aménagement des cours d'eau et des plans d'eau, pesticides, élagages sévères, ...). Cette législation doit être respec-

tée par tous les acteurs tant privés que publics, y compris notamment par la STIB.

11. Préservation / restauration de la strate arbustive.

Le milieu buissonnier n'existe presque plus dans la Région. Les dernières haies bocagères, vestiges des espaces ruraux cultivés sont menacées d'extinction par des projets immobiliers (ex : Plateau Engeland). Aucune mesure de protection spécifique ne leur est consacrée, alors qu'elles constituent des milieux extrêmement riches pour la faune et la flore locales. Bruxelles Nature demande une protection efficace des derniers bocages et l'encouragement de la plantation de cette strate arbustive (en variétés indigènes), tant dans les espaces publics (parcs) que privés (jardins).

12. Talus de chemins de fer

Bruxelles Nature demande l'élaboration par la SNCB d'un plan de gestion cohérent et à vocation écologique pour l'ensemble des talus de chemin de fer. Ce plan est primordial, car les talus du chemin de fer jouent un rôle essentiel dans le maillage vert. Il devrait tenir compte tant des besoins et réalités techniques de la SNCB que de la valeur biologique des zones considérées, et être imposé par le PRAS.

13. La conservation des derniers potagers et zones agricoles de la Région.

Témoins d'un passé rural, les derniers potagers ont une fonction sociologique indispensable et sont une source alimentaire de proximité pour les citoyens, dans le cadre des Groupes d'achats solidaires (GAS), par exemple. BN demande de les préserver et de les pérenniser en privilégiant une culture sans pesticides. En matière de zones agricoles, Bruxelles Nature demande de promouvoir et de subventionner une transition vers des cultures biologiques.

14. Mesures urbanistiques favorables au maintien de l'avifaune et des chauves-souris

Des mesures urbanistiques simples doivent être prises pour le maintien et la conservation de l'avifaune et des chauves-souris. L'inclusion de briques creuses favorise les espèces cavernicoles en régression à Bruxelles (moineau, rouge-queue, martinet, etc.).

Bruxelles Nature demande l'insertion d'une interdiction générale d'élagage ou d'abattage d'arbres entre le 1^{er} mars et le 15 août, période de nidification. Cette interdiction doit aussi figurer dans le Règlement Régional d'Urbanisme et systématiquement dans tous les cahiers de charges et permis d'abattage. BN demande la protection des arbres âgés ou à cavités sur tout le territoire. De même, les installations désaffectées sont à prendre en considération ; elles constituent souvent des refuges pour la faune.

15. Promenade Verte ; également connexion écologique.

L'aménagement de la Promenade Verte Régionale doit se réaliser en partenariat avec les associations locales concernées. La conception doit non seulement viser les fonctions récréatives et sociales mais également, et de façon équilibrée, la fonction écologique. Pour ce faire, il faut avant tout conserver et réhabiliter les zones et éléments de haute valeur biologique existants.

Exemples : Walckiers, Vallée du Vogelzangbeek, etc. La fonction sociale de déplacement ne peut pas se faire au détriment de la biodiversité.

16. Mise en application de la Convention européenne du paysage

La Convention européenne du paysage, dite Convention de Florence, a été ratifiée par la Région le 13 février 2003. Les parties signataires reconnaissent juridiquement le paysage comme une composante essentielle du cadre de vie des populations,

expression de la diversité de leur patrimoine culturel et naturel, et fondement de leur identité. La mise en œuvre des politiques du paysage visant la protection, la gestion et l'aménagement des paysages et leur intégration dans les politiques d'aménagement du territoire, d'urbanisme, environnementales, culturelles, sociales et économiques n'a jamais été effective.

BN demande la mise en œuvre effective et urgente de la Convention européenne du paysage dans la Région de Bruxelles-Capitale au travers d'une coordination de cette convention entre les ministres de l'environnement et de la préservation de la nature, des Monuments & Sites (patrimoine vert et bâti), de l'aménagement du territoire, de l'agriculture.



Exemple de biodiversité : zone humide au Kinsendaal

17. Sensibilisation et éducation du public.

BN demande de promouvoir le développement d'un réseau performant pour l'éducation à l'environnement et la nature (C.R.I.E.), et le soutien aux associations ayant inscrit dans leurs statuts ces objectifs.

18. Police de l'environnement.

De multiples infractions et atteintes à la nature et à la biodiversité ne sont ni constatées, ni sanctionnées :

Destructions de zones humides, abattages en période de nidification, détentions illégales d'animaux, usages de pesticides demandent des réponses rapides par un organisme qui doit être créé à cet effet. Celui-ci doit pouvoir intervenir à toute heure.

19. COBAT et Classement

- Bruxelles Nature demande que l'avis de la CRMS reste contraignant en toute circonstance.

- Bruxelles Nature demande que l'aménagement du territoire, les plans et programmes, PRD, PRAS, COBAT (Code Bruxellois de l'Aménagement du Territoire), les rapports ou études d'incidences, le RRU (Règlement Régional d'Urbanisme), les Commissions de concertation, ainsi que les permis d'urbanisme et d'environnement, rapports et études d'incidences intègrent la notion de préservation et d'amélioration de la biodiversité dans leur législation spécifique et à tous les niveaux de pouvoir, pour en faire un outil concret et performant.

- La sensibilisation et le recyclage de tous les acteurs de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme doivent être organisés systématiquement pour faire de la conservation de la nature et de la préservation de la biodiversité une politique à part entière.

- Bruxelles Nature demande que les bureaux d'étude chargés des études d'incidences soient désignés par les autorités publiques afin de garantir l'objectivité et l'intérêt général.

- Les cahiers de charges des études d'incidences, ainsi que les rapports d'incidence doivent inclure un chapitre relatif

à la conservation de la biodiversité. De plus, les permis d'environnement doivent également intégrer cette matière.

- Certaines parties de sites classés pour leur valeur biologique et paysagère sont actuellement affectées au PRAS en zone d'industrie ou d'habitat. Nous demandons d'affecter l'ensemble de ces zones en zones vertes. Nous souhaiterions aussi voir les Communes et la Région se doter de moyens financiers suffisants pour pouvoir mener une politique plus dynamique et plus responsable d'acquisition de zones vertes.

20. La biodiversité n'a pas de prix.

Une politique favorable à la biodiversité, telle que nous la recommandons, est génératrice de bien-être pour la population et créatrice d'emplois publics, tout en assurant des économies budgétaires par rapport aux approches traditionnelles.

* Bruxelles Nature (BN) est une fédération d'associations et de comités d'habitants actifs dans le domaine de la protection de la nature, qui s'est fixé comme objectif **la conservation de l'environnement naturel et urbain, dans le sens le plus large du terme. Elle défend le projet d'une ville où l'élément naturel constitue une des composantes essentielles au même titre que les composantes sociales, économiques, culturelles de logement ou d'équipement.**

Par la sensibilisation tant des habitants que des autorités publiques, elle œuvre pour la protection et l'amélioration des derniers espaces de nature libre, la concrétisation des maillages vert et bleu, et l'amélioration de la biodiversité dans la Région bruxelloise.

Les Ucclois de *Bruxelles Nature* :
Thérèse VERTENEUIL,
Marc DE BROUWER
et Stéphane ROYER

Deviens un vrai Bruxell'air, tich.

Défi énergie

Madame, Monsieur,

Je vous encourage à (re)lire en page 17 de la lettre aux habitants n° 60 l'article « **Défi Énergie en Région bruxelloise – Et si chacun y mettait du sien ?** »

Nous vous invitons maintenant à la première réunion d'information sur les « **ateliers de maîtrise de l'énergie** » destinés à tous les Ucclois dans le cadre de la mission d'éducation permanente de l'A.C.Q.U.

Elle se tiendra **rue du Coq** dans le local situé à **l'arrière de l'Eglise du Précieux-Sang, le mardi 20 octobre à 20 H.**

Cela vous permettra de faire connaissance avec le *Défi énergie*.

Nous vous mettrons sur la piste des petits trucs qui vous permettront d'économiser de l'énergie à moindres frais et de réduire par la même occasion les gaz à effet de serre.

Vous nous aiderez à sélectionner les thèmes qui vous intéressent le plus, les lieux et les dates des rencontres qui suivront.

Soyez curieux, venez nombreux !

Une confirmation de votre participation par téléphone ou mail me ferait plaisir :

02 375 06 29 jean.leseul@belgacom.net

A bientôt !

Jean LESEUL

VISITE DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL UCCLOIS

Le samedi **10 octobre 2009**, l'ACQU vous propose une **visite à vélo**, sous la conduite d'un guide spécialisé, du patrimoine architectural d'Uccle. La visite sera l'occasion de (re)découvrir certains aspects morphologiques et architecturaux de cette commune contrastée. Sera également abordée la question des grands défis urbanistiques auxquels la Commune est actuellement confrontée. **Rendez-vous à 14 h.** à l'entrée de l'avenue Winston Churchill (carrefour avec la chaussée de Waterloo) ; la fin de la visite est prévue à 17 h. à la place St-Job. Pour tous renseignements complémentaires, écrire à : enguerrand.acqu@live.be



Sera également abordée la question des grands défis urbanistiques auxquels la Commune est actuellement confrontée. **Rendez-vous à 14 h.** à l'entrée de l'avenue Winston Churchill (carrefour avec la chaussée de Waterloo) ; la fin de la visite est prévue à 17 h. à la place St-Job. Pour tous renseignements complémentaires, écrire à : enguerrand.acqu@live.be

A NE PAS MANQUER !

Le Bourdon va s'envoler dans les prochaines années !!

Le quartier du Bourdon fait l'objet de plusieurs projets immobiliers qui pourraient changer fortement son aspect, dans un proche avenir. **Des affiches rouges annonçant une enquête publique seront bientôt placardées au Bourdon. Habitants du quartier, soyez vigilants et faites connaître votre avis aux décideurs politiques !**



La zone constructible, à forte mixité, est partagée entre deux propriétaires : D'une part, la Région de Bruxelles-Capitale et, d'autre part, la succession de la famille VANDERLINDEN. L'angle formé par la chaussée d'Alseberg et la rue du Château d'Or (là où se trouve actuellement le cirque) appartient à la Région. La famille précitée est, en principe, propriétaire du restant, en l'occurrence, d'une parcelle au centre de la plaine du Bourdon. Ce terrain central a déjà fait l'objet de plusieurs projets immobiliers gigantesques. Ces tentatives n'ont cependant jamais dépassé le stade de la concertation. Le dernier projet en date (261 logements, une crèche, une maison de repos de 150 lits, 672m² de commerces et 1.022 m² de bureaux), présenté en 2008 par la SA IMMO SAINT-JOB ET IMMO CHÂTEAU D'OR, propriétaire présumé, a également été refusé.

A présent, c'est la Région de Bruxelles-Capitale qui a introduit un projet immobilier de 89 logements (45 logements sociaux et 44 logements moyens sur une hauteur de 9 niveaux, rez compris) sur la partie de la plaine où se trouve le cirque PAUWELS, pour une superficie de seulement 40 a et 62 ca.

Pour ceux qui ne l'auraient pas connue, la zone triangulaire, située en contrebas du viaduc de Calevoet et appelée « Plaine du Bourdon », n'a pas toujours été un terrain vague. Il s'agissait d'un quartier dynamique et vivant, occupé par une série de petites maisons mitoyennes, d'un nombre important de commerces, d'une brasserie, etc. Dans les années 70, en vue d'y faire passer le Ring-sud, l'ensemble fut exproprié et démoli. Le projet autoroutier a finalement avorté, mais le site ne fut jamais reconstruit.

Aujourd'hui, le terrain est subdivisé au PRAS (Plan régional d'affectation du sol) en deux zones : une zone verte et une zone à forte mixité.

La zone verte est située le long de la chaussée de Saint-Job dans le sens est-ouest. Il est prévu d'y aménager un tronçon de la promenade verte afin de relier le Kinsendael au Keyenbempt. Ce projet de promenade verte, ainsi que la remise à ciel ouvert et le déplacement du lit du Geleytsbeek (affluent en rive droite de la Senne), a reçu un avis favorable lors de la commission de concertation du 24 juin dernier. Le permis d'urbanisme sera délivré prochainement.

Ce projet, appelé « Bourdon », se situe dans le cadre du Plan Logement Régional, initié sous la législature précédente et qui prévoit la construction de 5.000 logements « sociaux » et « moyens » supplémentaires en Région bruxelloise. La procédure d'adjudication publique a déjà eu lieu et a désigné l'entreprise THOMAS & PIRON, qui a rentré les plans et la demande de permis à l'urbanisme communal.

Suite à une soirée/débat organisée par le Gemeenschapscentrum Candelaarshuys, la possibilité nous a été offerte d'entrevoir une partie du dossier THOMAS & PIRON. Cette première approche permet d'ores et déjà de rapporter quelques-unes des grandes lignes retenues par l'entreprise précitée : Il s'agit d'une juxtaposition d'édifices multicolores et cubiques, agencée autour d'un patio central. Aucune implantation n'est prévue en sous-sol à cause de la présence de la nappe phréatique à faible profondeur. Les parkings seront donc établis à même le sol. Les appartements se développeront à partir du premier étage et ce, sur 8 niveaux au maximum.

L'influence négative, que risque de susciter la construction d'un complexe d'une telle hauteur et d'une telle densité sur les éventuels futurs projets immobiliers voisins, n'est pas négligeable. En effet, pourquoi dès lors refuserait-on aux voisins la construction d'édifices similaires sur leurs parcelles ? Ces craintes concernent particulièrement un éventuel nouveau projet « VANDERLINDEN ». Notons également que le projet régional semble opter pour 100% de logements, alors que le site est situé en zone de forte mixité.

Le dossier complet fera bientôt l'objet d'une enquête publique de deux semaines (si elle n'est pas déjà en cours). Nous recommandons aux riverains et autres Ucclois d'aller le consulter à l'urbanisme communal, d'en parler à leurs voisins et de manifester massivement leur avis.

De plus, toujours dans le cadre du Plan Logement Régional, un autre projet de construction de 90 logements est prévu, de l'autre côté de la plaine du Bourdon, sur le terrain régional de 7300 m², sis chaussée d'Alseberg 1091 (partie qui descend de la gare de Calevoet) à l'avant de l'Institut Supérieur d'Etudes de Secrétariat et en bordure du Keyenbempt. Le marché d'architecture a été attribué à P. BLONDEL.

Un troisième projet pour 138 logements, appelé « Silence », est prévu sur un terrain situé chaussée d'Alseberg, après l'avenue du Silence. Pour plus d'informations concernant ces trois projets : voir le site régional www.planlogement.be.

L'accumulation de différents projets immobiliers de grande ampleur et, par conséquent, l'arrivée d'un nombre considérable de nouveaux habitants, va engendrer inévitablement des répercussions au niveau local. Comment éviter, par exemple, un envahissement de certains sites naturels protégés comme le Kinsendael ou le Keyenbempt ? Les conséquences sur le plan de la mobilité, du cadre de vie, du développement durable, de la gestion des eaux seront certaines. En ce qui concerne la gestion des eaux, par exemple, rappelons que le lit de la rivière Geleytsbeek traverse la plaine du Bourdon, qui d'ailleurs constitue une zone relativement marécageuse (selon Leo CAMERLINCK, la plaine dite « du

Bourdon » ne tire pas son nom de cet insecte : il s'agit d'une mauvaise traduction de l'ancien flamand «Heuzel » qui signifie marais, plaine marécageuse). La problématique de la gestion des eaux et des inondations ne doit donc pas être prise à la légère. Une imperméabilisation importante des sols pourrait produire indirectement des nuisances qui se répercuteront dans les vallées.

Une étude d'incidences, préliminaire et globale, nous semble indispensable face à une urbanisation de cette ampleur.

Elle devrait inclure les éventuels autres projets immobiliers du quartier, non seulement ceux du Plan Logement décrits ci-avant, mais aussi les futurs projets, tant sur la plaine du Bourdon elle-même, que ceux actuellement en construction rues Egide Van Ophem/F. Vervloet, de l'autre côté de la gare de Calevoet, ou ceux prévus en intérieur d'îlot (gare de Calevoet, chaussée d'Alseberg, av. G Herinckx).

Habitants, mobilisez-vous pour garder un cadre de vie harmonieux dans votre quartier et soyez attentifs aux affiches rouges d'enquêtes publiques !

Thérèse VERTENEUIL,
administrateur
Enguerrand DAVID,
chargé de mission ACQU

Excursion didactique

Excursion pédestre, animée par Enguerrand DAVID, Bernard JOURET et Georges MICHEL, le samedi 14 novembre : « **Le Geleytsbeek au fil de l'eau : de la source du Coudenborre au moulin du Nekkersgat** ».

Départ à 14 h, à hauteur du n° 358 de la chaussée de St-Job, face à l'entrée du clos De Keyser.

Conférence

Conférence à la Ferme Rose (1^{er} étage, avenue De Fré 44), le jeudi 15 octobre à 20 h : « **Le citoyen et la biodiversité à Bruxelles : aujourd'hui et demain** », par Marc DE BROUWER et Thérèse VERTENEUIL, administrateurs de l'ACQU



Vous souhaitez participer à la « Lettre aux habitants » ?

Envoyez vos articles et photos à Jacques NIFFLE, av. Bel-Air, 25/5, 1180 Uccle. jacques.niffle@belgacom.net



Le Bois de Verrewinkel est sur internet !

Depuis quelques années, les Amis du Bois de Verrewinkel s'intéressent au sort du bois, dans des perspectives de sauvegarde et de maintien de cette « petite forêt de Soignes » que l'on trouve entre les avenues du Gui et Dolez et la rue de Percke.

Différents chemins donnent accès au bois à partir de l'avenue Dolez, de l'avenue du Gui et de la rue de Percke. On peut parquer sa voiture dans le parking aménagé par Bruxelles-Environnement (ex-IBGE), en consultation avec les Amis, à la rue de Percke. Il est à côté de l'ancien terrain de football (devenu maintenant le lieu d'activités du Pom-Pom Poney), sur le trajet de la promenade verte qui fait tout le tour de Bruxelles.

Dans le site web que les Amis

ont aménagé, vous trouverez d'abondantes informations sur tous les aspects : un peu de notre histoire, beaucoup sur nos visites, sur les évaluations de dendrologues, etc. De quoi justifier les distinctions obtenues par ce lieu exceptionnel, à savoir « site classé » et « site Natura 2000 ».

Notre suivi porte actuellement sur deux sujets importants : le bornage du bois qui aurait dû être achevé depuis de nombreux mois et l'écoulement des eaux usées issues d'une propriété privée. Nous insistons aussi auprès de Bruxelles-Environnement pour que le plan de gestion du bois soit établi le plus tôt possible.

Nous nous intéressons aussi aux zones vertes proches du Verrewinkel, par exemple, le

bois de Buysdelle, qui est inscrit sur la liste de sauvegarde et où nous nous trouvons encore récemment avec les représentants de Bruxelles-Environnement au sujet des sentiers à aménager.

Si vous voulez assister à nos prochaines visites guidées et réunions, faites-vous connaître à notre association.

André DE SCHUTTER, *président*
Georges LEWY, *secrétaire-trésorier*

Liliane STANER,
Miche CORBISIER,

Lucien-Jacques BAUCHER
Olivier KOOT, *webmaster*

E-Mail : verrewinkel@skynet.be

Site Web : www.lesamisduboisdeverrewinkel.be

ABATTAGE D'ARBRES AU BOIS DE VERREWINKEL

Par la « Lettre aux habitants » n°57 de juillet-août-septembre 2008, nous vous annoncions l'abattage de 881 arbres (657 hêtres, 66 pins sylvestres, 47 chênes et 111 divers) au bois de Verrewinkel. L'opération visait d'une part, à sécuriser les lisières (abattages des arbres qui présentent un risque pour les riverains) et d'autre part, à donner plus d'espace (éclaircie) aux arbres qui seront maintenus dans la jeune plantation de hêtres et le peuplement de pins. Ce lot a été mis en vente lors de la vente publique du jeudi 9 octobre 2008. Aucun acquéreur ne s'est déclaré.

Ainsi, en accord avec la Commune d'Uccle, il a été décidé de scinder le lot en deux

parties. Tout d'abord, l'éclaircie de hêtres et de pins (617 arbres) qui sera remise en vente le jeudi 8 octobre 2009 à 10h à la Maison Haute (Watermael-Boitsfort). Ensuite, la sécurisation des lisières (264 arbres), qui sera réalisée ultérieurement par une société privée.



L'exploitant forestier qui achètera l'éclaircie aura une année pour abattre les arbres et façonner les houppiers. Le garde forestier veillera au bon déroulement du chantier et au respect du cahier spécial des charges, qui prévoit des mesures de précaution pour limiter les dégâts causés aux arbres maintenus ainsi qu'au sol.

Un permis d'urbanisme a été délivré pour la réalisation de ces travaux, lesquels devraient être achevés pour le 31 octobre 2010.

Ir. Stéphane VANWIJNSBERGHE
*Ingénieur – Chef de sous-division
Bruxelles environnement – IBGE
Division Nature, Eau et Forêt
Sous-division Nature et Forêt*

L'Association de Comités de Quartier Ucclóis

Les Comités membres effectifs

Bosveldweg asbl

Francis ROGER FRANCE, av. Brunard 11
tél. : 02.375.37.48.

Carrés Pauwels et Stevens

Alida TIMMERMAN, carré Pauwels 30
tél. : 02.343.05.41

Floride - Langeveld

Isti ZIELONKA, av. Gobert 62
tél. (P) : 02.375.57.48
tél. (B) : 02.538.72.71 (central)

Fond'Roy asbl

Dominique GRATON, av. Fond'Roy 41
GSM : 0473.71.32.63

Gracq + NoMo Uccle

Jacques DEKOSTER, rue E. Gossart 28
tél. : 02.345.62.92
www.gracq.org et www.nomo.be

Groeselenberg

Vincent SCORIELS, rue Groeselenberg 130
tél. : 02.376.25.52

Longchamp - Messidor asbl

Anita NYS,
av. W. Churchill 39/9 – tél. : 02.346.66.61
www.longchamp-messidor.be

Melkriek - Truite - Trois Rois - Vervloet

Jeanine FAGEL, chemin de la Truite 42
tél. : 02.376.26.64

MobilYce

Alain FUKS, av. du Lycée Français 11/19
tél. : 02.372.08.38

(P) : Privé ; (B) : Bureau

Ophem & C°

Yvette LAHAUT, rue des Myosotis, 20
tél./fax : 02.376.61.71

Parc Brugmann

Pierre DOR, av. Château de Walzin 6/1
tél. : 02.343.39.88

Plateau Engeland-Puits

Luc VAN DE WIELE, chemin du Puits 77
tél. : 02.374.81.04
www.plateauengeland.be

Protection et avenir d'Avijl

Stéphane DAVIDTS,
tél. (B, direct) : 02.373.57.01
E-mail : stephane.davidts@skynet.be
www.avijl.org

Quartier Lorraine

Denys RYELANDT, av. du Maréchal 20A
tél. (P) : 02.374.97.03

OXY 15, Mon quartier, Ma vie asbl

Xavier RETAILLEAU, rue du Château d'Eau
97 – tél./fax : 02.374.32.95
www.oxy15.be

SOS Kauwberg - UCCLA NATURA - asbl

Stéphane ROYER, Montagne St-Job 28
tél. : 0496.70.64.51
www.kauwberg.be

Homborch / Tilleuls / Alisiers / Sophoras

Stéphane BALLEREAU, av. des Sophoras 21
tél. : 02.375.55.78

Vallée du Linkebeek

Henri VERLAET, Moensberg 31
tél. : 02.374.13.53
www.valleedulinkebeek.be

Les « Antennes de quartier »

Les amis du bois de Verrewinkel

Georges LEWY, av. Buysdelle 74
tél. : 02.374.05.73
www.lesamisduboisdeverrewinkel.be

B.R.E.G.

Noël FRANCK, rue du Roseau 35
tél. : 02.375.40.94

Copropriétaires du Charlemagne

Lambert MARQUET, av. de l'Aulne, 95/8,
tél. : 02.332.16.28

Vivier d'Oie

Louise BECKERS, av. Latérale 43A
tél. : 02.374.13.56

Geleytsbeek

Bernard JOURET, av. de la Chênaie 79C
tél. : 02.375.28.48

Observatoire - Vert Chasseur

Émile VAN KERCHOVE, av. du Vert
Chasseur 1 – tél. : 02.374.76.88

Dodonée

Jacques NIFFLE, av. Bel-Air 25/5
tél. : 02.344.41.51

Uccle-Centre

Jean-Marie PIERRARD, rue R. Scott 9
tél. : 02.376.77.43

Fort Jaco

Jacqueline MILLER, av. du Feuillage 50
tél. : 02.374.40.76

Errera - Dupuich - Jones

Jean DUMONT, av. L. Errera 63
tél. : 02.344.22.50

Gare d'Uccle-Stalle

Michel HUBERT, rue V. Allard 273
tél. (P) : 02.332.22.23
tél. (B) : 02.211.78.53

Échevinage

Madame BARON, av. de l'Échevinage 21
tél. : 02.374.43.42

Uccle Nord-ouest

André ROBE, av. Maréchal Joffre 114,
1190 - tél. et fax : 02.345.65.71
robe.cmee@swing.be

Président honoraire

Paul ANTOINE (+)

Le conseil d'administration

Président

Bernard JOURET – av. de la Chênaie 79c, 1180
tél. : 02.375.28.48 – ab.jouret@skynet.be

Vice-Président

Denys RYELANDT – av. du Maréchal 20A, 1180
tél. (P) : 02.374.97.03 tél. (B) : 02.538.51.31
d.ryelandt@avocat.be

Trésorier

Xavier RETAILLEAU – rue du Château d'Eau 97, 1180
tél./fax : 02.374.32.95 – xavier.retailleau@skynet.be

Luc BERNARD – Av. Alphonse XIII 12, 1180

tél. : 02.374.44.35 fax : 02.374.95.01
ldbernard@skynet.be

Marc DE BROUWER – rue Geleytsbeek 29, 1180

tél. & fax : 02.374.60.34

GSM (préféré) : 0472.719.790 cepvdqa@skynet.be

Nicole DUSSART – Bosveldweg 67, 1180

tél. & fax : 02.374.23.00 – nicole.dussart@skynet.be

Georges INGBER – av d'Andrimont 5, 1180

tél. : 02.374.95.83 – georges.ingber@skynet.be

Jean LESEUL – rue Groeselenberg 69, 1180

tél. : 02.375.06.29 – leseul.hendrix@belgacom.net

Benoît MALDAGUE – av. W. Churchill 222/10, 1180

tél. : 02.343.21.97

(B) : b.maldague@credit-agricole.be

Géraldine MATT – 366 chée de Neerstalle, 1180

tél. : 02.376.79.34 – geraldine.matt@gmail.com

Thérèse VERTENEUIL – rue Engeland 367, 1180

tél. : 02.375.45.73 – chabi@comiteengeland.be

La « Lettre aux habitants »

Éditeur responsable :

Bernard JOURET

N° de compte de l'ACQU :

310-0734318-17

La « Lettre aux Habitants » peut être consultée sur
le site internet de l'ACQU : www.acqu.be

Impression : Van Ruys Printing

Tirage :

10.000 exemplaires imprimés sur papier recyclé

La « Lettre aux habitants » est publiée avec l'aide
de la Communauté française de Belgique, secteur
de l'éducation permanente, et de la Région de
Bruxelles-Capitale.

